

2016

RSE

Responsabilité
Sociale,
Environnementale
et Sociétale



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Au fil des années, le groupe Exacompta Clairefontaine a su se démarquer en Europe par la qualité de ses produits, la notoriété de ses marques ainsi que par ses moyens industriels respectueux de l'environnement.

Le groupe, dont le siège social est basé à Etival-Clairefontaine dans les Vosges, emploie plus de 3 000 personnes et fait partie des leaders européens en papiers haut de gamme et en articles de papeterie. Sa commercialité s'étend dans le monde entier et il dispose de filiales à l'étranger en Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Canada, Japon, Etats-Unis, Maroc.

Exacompta Clairefontaine est présent dans tous les circuits de distribution du monde de la papeterie. Le groupe a noué des liens étroits avec toutes les parties prenantes de ses activités industrielles.

Sur un marché toujours plus concurrentiel, les clients exigent une qualité optimale, des gammes larges et diverses, mais aussi un engagement concret pour la société de demain.

Grâce à ses moyens humains, industriels, commerciaux et logistiques, Exacompta Clairefontaine s'inscrit dans une politique sociale, environnementale et sociétale basée sur le respect du travail de chacun, des valeurs partagées et la préservation des ressources naturelles.



SOMMAIRE

1 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Politique environnementale	6
Les matières premières	9
La gestion des «déchets»	11
Les consommations énergétiques	12
Les émissions atmosphériques	14
Les prélèvements d'eau	17
Les rejets d'eaux usées	18
Les sols	19
Les incidents environnementaux	20
Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution	20
La biodiversité	21

2 RESPONSABILITÉ SOCIALE

Emploi	23
Organisation du travail	25
Relations du travail et partenaires sociaux	27
Santé et sécurité au travail	29
Formation	31
Egalité	32
Apprentissages et stages	32
Personnels en situation de handicap	33
Respect des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail	33

3 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Impacts territoriaux et économiques	35
Loyauté des pratiques	36
Les achats et la sous-traitance	36
Partenariats	37
Droits de l'Homme et actions environnementales	38

Rapport de vérification des données RSE	40
---	----



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'image de qualité de ses papiers graphiques et articles de papeterie sur le marché européen implique que le groupe Exacompta Clairefontaine soit un acteur fort du développement durable.

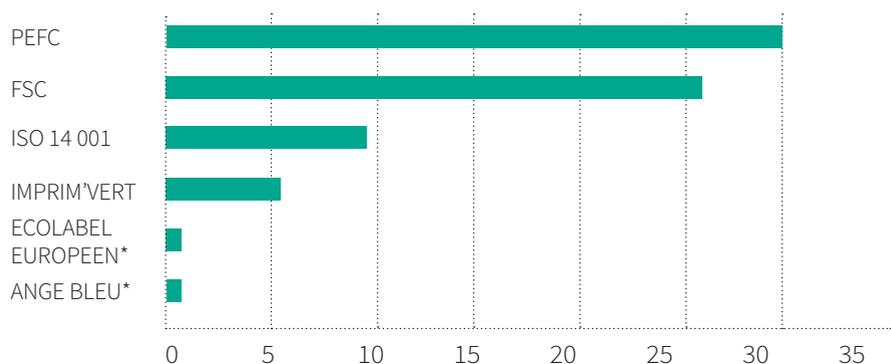
Ses principaux engagements dans ce domaine sont :

- l'utilisation de pâtes à papier certifiées pour assurer une gestion durable des forêts,
- la valorisation des matières plutôt que l'élimination des déchets,
- la réduction des prélèvements d'eau,
- la diminution des émissions de CO₂ d'origine fossile,
- la prévention des risques de pollution.

La mise en œuvre de sa démarche environnementale est notamment reconnue au travers des nombreuses certifications obtenues pour ses sites de production et de transformation. La volonté du groupe Exacompta Clairefontaine est également de proposer à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement.

A ce titre, des labels environnementaux ont été attribués à une large gamme de ses produits.

État des certifications environnementales obtenues par les sites de production/transformation



*Sites de production de papier uniquement

Les Papeteries de Clairefontaine ont également obtenu la certification ISO 50 001 en 2016.



■ Affichage environnemental des produits de grande consommation

Exacompta Clairefontaine est adhérent à SOFEA (Sustainable Office Environmental Association). Dans le cadre de cette association européenne, les fabricants et les distributeurs de fournitures de bureau se rassemblent pour établir un système d'évaluation écologique et de notation de produits.

■ Formation et sensibilisation

Afin d'assurer un niveau élevé de prise en compte de l'environnement par les collaborateurs du groupe, des formations sont organisées régulièrement.

En 2016, 187 personnes les ont suivies (277 en 2015). Les principales thématiques en ont été :

- les certifications forestières FSC et PEFC,
- le risque incendie et la manipulation des extincteurs,
- le risque chimique,
- le traitement des eaux usées,
- formation environnementale annuelle.

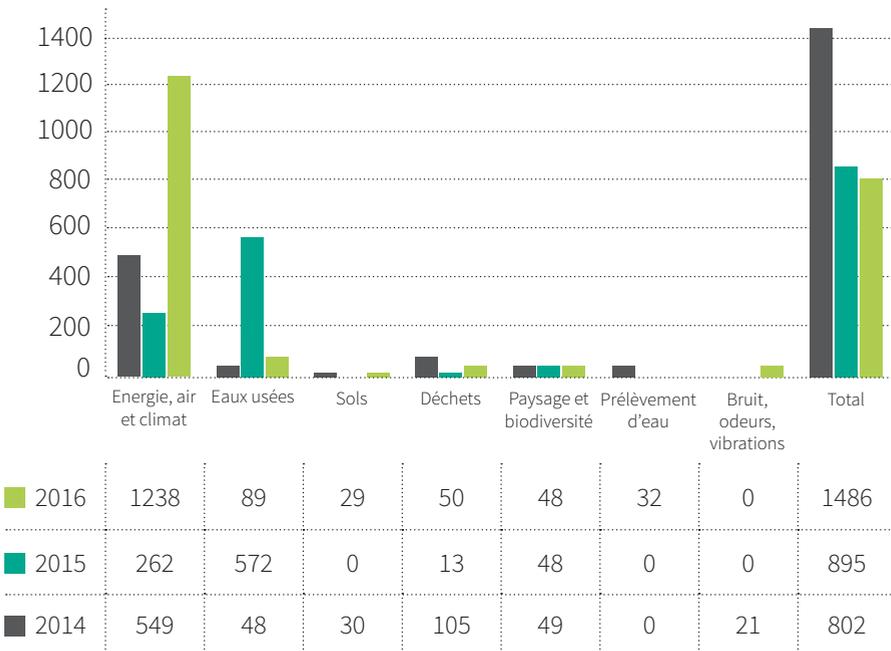
Une personne a également suivi une formation de référent énergie dans l'industrie dans le cadre de la mise en place de la certification ISO 50 001.

Les certifications environnementales (FSC, PEFC, ISO 14 001, ISO 50 001 et Imprim'vert), la collecte sélective des déchets, les indicateurs de performance environnementale ont également fait l'objet d'actions de communication sur plusieurs sites.



Investissements en faveur de la préservation de l'environnement

Chaque année, le groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines et apporte son soutien à des actions en faveur de la préservation de l'environnement. En 2016, la somme des principaux investissements a dépassé 1 486 k€. Le tableau ci-dessous en présente l'évolution et la répartition sur les trois dernières années.



Quelques exemples d'actions menées par les entreprises du groupe :

- **Schut Papier** : achat d'une nouvelle presse à vis pour améliorer la siccité des boues (30 k€) ;
- **Papeteries de Clairefontaine** : remplacement des brûleurs de la chaudière Pack par des brûleurs bas NOx pour réduire les émissions atmosphériques (156 k€) ;
- **Papeterie de Mandeure** : isolation de toitures pour limiter les déperditions d'énergie (182 k€) ;
- **Editions Quo Vadis** : installation de destratificateurs thermiques et mise en place d'une gestion technique des équipements pour contrôler les consommations énergétiques et piloter les systèmes de chauffage et climatisation des différents bâtiments (71 k€) ;
- **Exclair Limited** : mise en place d'un éclairage LED dans le secteur logistique pour réduire les consommations d'électricité (24 k€) ;
- **Papeteries Sill** : remise en état des réseaux des eaux usées et pluviales (72 k€).

Des études environnementales ont également été menées pour un total de plus de 301 k€, notamment : hydroélectricité, vulnérabilité face au risque d'inondation, protection incendie, diagnostics sur les rejets aqueux et atmosphériques.

■ Provisions et garanties financières

Depuis le 1^{er} juillet 2014, deux papeteries françaises sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité.

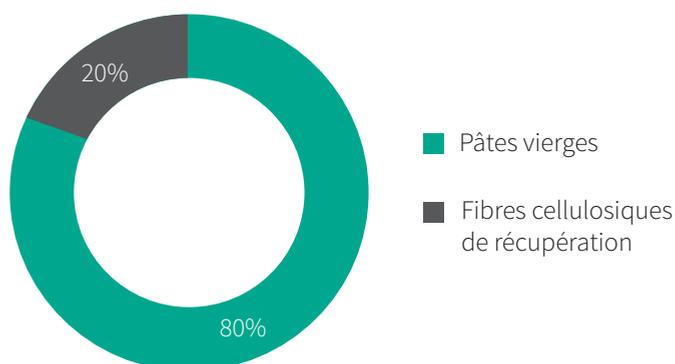
Les 323 k€ prévus pourraient notamment être utilisés pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le papier contient environ 70 % de fibres de cellulose. Afin de préserver les écosystèmes, les pâtes à papier utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant uniquement de forêts gérées durablement (certifications FSC et PEFC). Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques.

La consommation de fibres vierges et de récupération a peu évolué par rapport à l'année précédente, elle s'établit à 188 515 tonnes en 2016 contre 187 949 tonnes en 2015. Pour l'optimiser, les sites papetiers du groupe filtrent les eaux de process afin d'en récupérer et réutiliser le maximum.

Types de fibres utilisées pour la production des papiers

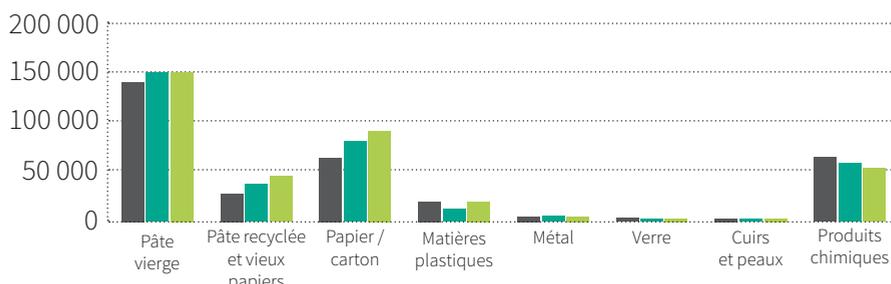


La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidons, de charges minérales et d'adjuvants divers qui confèrent notamment la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour les produits fabriqués.

Des agents de rétention sont également ajoutés afin d'améliorer la fixation des adjuvants sur les fibres et ainsi limiter leur consommation.

Une partie de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du groupe en association avec différents matériaux : carte, carton gris, matières plastiques, éléments métalliques (ex. : œillets, mécanismes de classeurs), colles et encres pour fabriquer des milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Matières premières principales (hors emballage) utilisées par les sites de production (en tonnes)



■ 2016	150 562	37 952	85 715	5 548	1 895	18	6	52 372
■ 2015	150 617	37 332	81 465	4 369	1 868	14	6	53 011
■ 2014	141 929	36 692	64 371	6 478	1 631	10	3	55 348

Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²). Suite à une rectification de données, la valeur de consommation de papier/carton a été corrigée pour l'année 2015.

■ L'intérêt environnemental du contrôle qualité

Outre son importance pour la satisfaction des clients, le contrôle qualité a aussi une vertu environnementale. La vérification des produits à toutes les étapes de la production permet de détecter rapidement les dérives, d'éviter une surconsommation de matières premières et de générer des déchets.

LA GESTION DES « DÉCHETS »

Le développement du concept d'économie circulaire devrait entraîner à terme la disparition de la notion de « déchets » au profit de celle de « matières premières secondaires ». Ces matières récupérées peuvent en effet être utilisées en substitution partielle de matières premières vierges. En ce sens, l'industrie papetière est un des moteurs de l'économie circulaire.

Ce principe est d'ailleurs appliqué au sein même du groupe. Une part importante des rebuts de papiers collectés sur les sites de transformation alimente l'usine d'Everbal spécialisée dans la production de papiers recyclés.

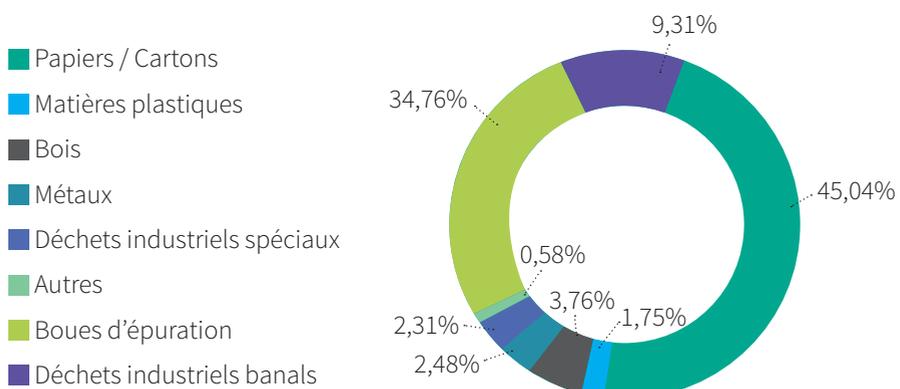
Les Papeteries de Clairefontaine, en tant qu'émetteur de papiers sur le marché, contribuent au dispositif de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). En 2016, ce site a versé à l'éco-organisme ECOFOLIO une contribution de près de 1 619 k€. Celle-ci a permis de financer l'équivalent de la collecte des vieux papiers pour 1 279 200 habitants et la fabrication de 21 560 tonnes de papiers recyclés.

La collecte sélective des autres types de déchets (ex. : plastiques, métaux) permet également de favoriser leur valorisation par recyclage des matières dans les filières adaptées.

Les boues générées par les stations d'épuration des papeteries font l'objet d'une valorisation agricole précédée ou non d'une opération de compostage. Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée. En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers des centres de traitement spécialisés chargés de leur élimination. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, 29 255 tonnes de déchets ont été générées par les activités du groupe en 2016 (31 116 tonnes en 2015). Leur répartition par catégorie est présentée ci-dessous.

Proportions des différentes catégories de déchets



■ Lutte contre le gaspillage alimentaire

Aucune entreprise du groupe ne dispose sur site d'un service de restauration collective.

Les collaborateurs prenant leur repas sur place gèrent de façon autonome leur alimentation.

Seule une entité propose à ses salariés, la livraison journalière de repas préparés en portions individuelles.

Dans les deux cas, le risque de gaspillage alimentaire est très limité.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

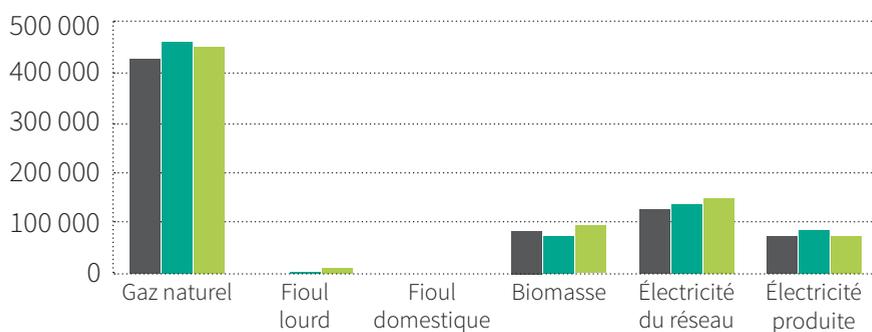
Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Le fioul lourd n'est quasiment plus utilisé. Grâce à ses deux chaudières biomasse, Everbal n'utilise plus ce combustible qu'en secours pendant les périodes de maintenance des chaudières principales.

La centrale thermique des Papeteries de Clairefontaine est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur. Une turbine hydroélectrique complète le dispositif.



Consommations énergétiques en MWh (pouvoir calorifique inférieur pour les combustibles)



■ 2016	462 553	8 733	423	86 569	123 893	64 899
■ 2015	469 400	4 367	451	73 610	119 638	67 948
■ 2014	443 334	2 344	482	78 754	117 545	64 023

En 2014 et 2015, la consommation de biomasse déclarée correspondait à la chaleur produite à partir de biomasse. En 2016, il s'agit de la consommation réelle de biomasse avant combustion.

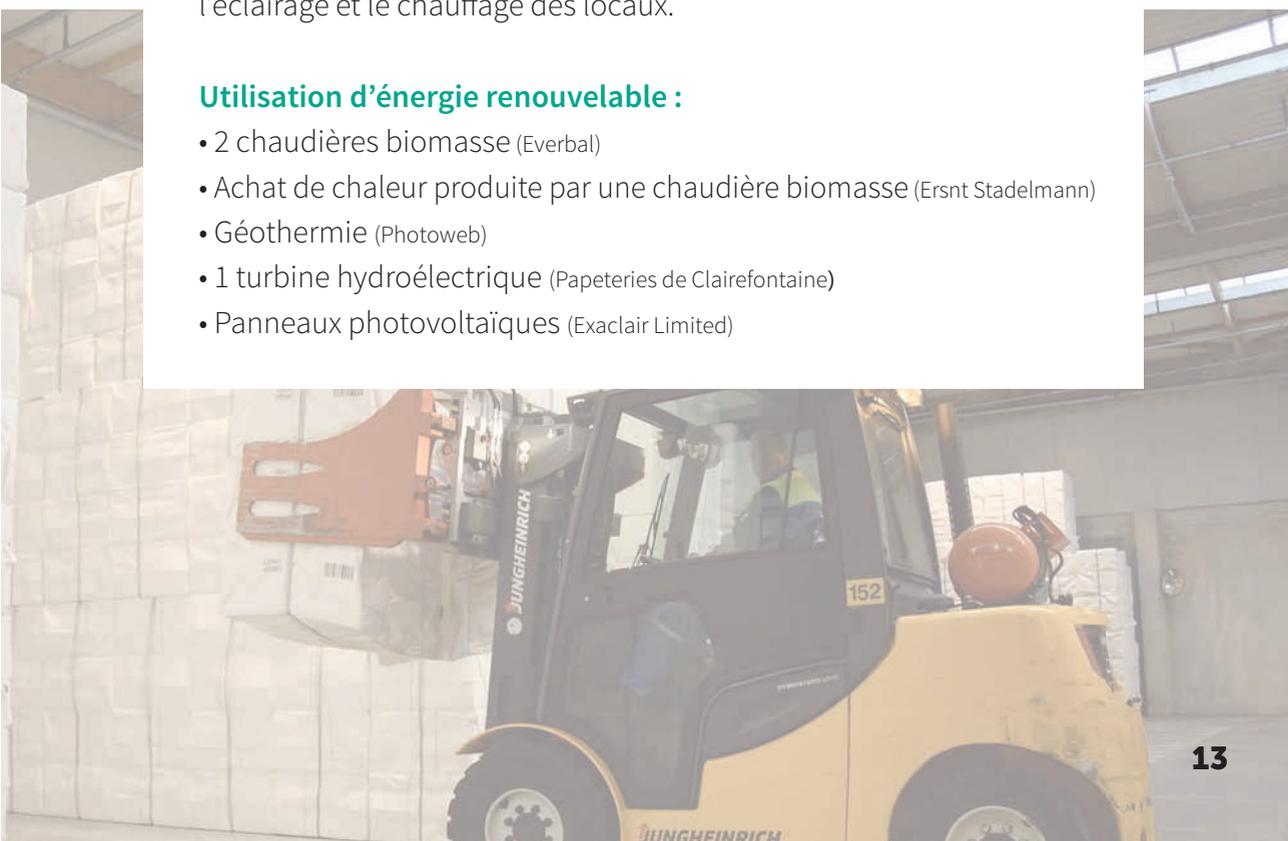
Les papeteries sont les unités les plus consommatrices d'énergies thermique et électrique. Elles ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateurs de vitesse sur les moteurs, etc.).

En 2016, les Papeteries de Clairefontaine ont mis en place un système de management de l'énergie certifié suivant la norme ISO 50 001.

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

Utilisation d'énergie renouvelable :

- 2 chaudières biomasse (Everbal)
- Achat de chaleur produite par une chaudière biomasse (Ersnt Stadelmann)
- Géothermie (Photoweb)
- 1 turbine hydroélectrique (Papeteries de Clairefontaine)
- Panneaux photovoltaïques (Exaclair Limited)



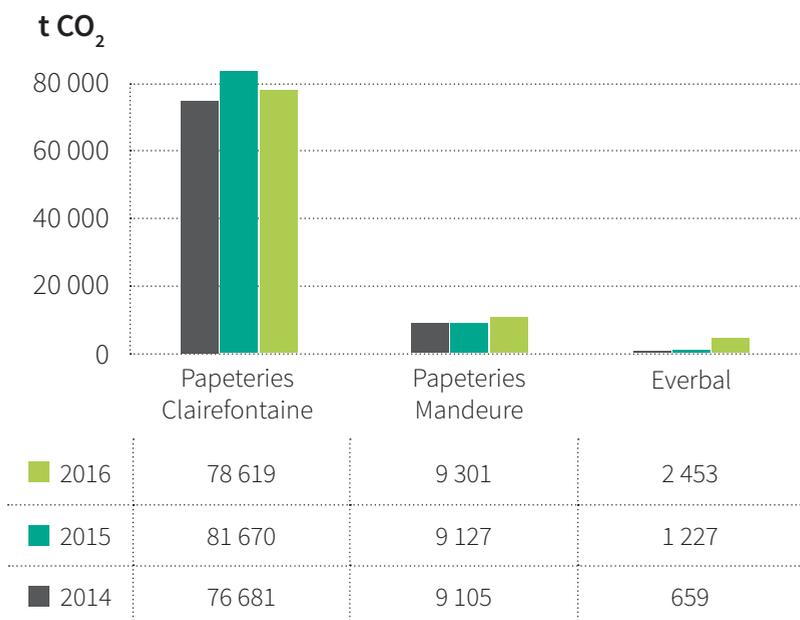
LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

■ Les gaz à effet de serre

Seules les trois papeteries françaises sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet de serre (SEQUE) mis en place par l'Union Européenne.

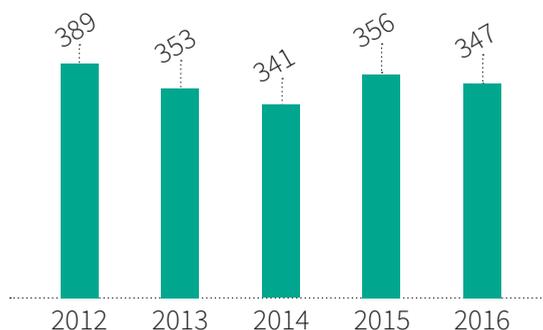
Un des objectifs du groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire les émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant notamment dans les énergies renouvelables.

Emissions de CO₂ déclarées dans le cadre du SEQUE



Évolution des émissions spécifiques moyennes des trois papeteries françaises

(en kg de CO₂/tonne de papier brute fabriquée)



Les Papeteries de Clairefontaine exportent une partie du CO₂ contenu dans les fumées des chaudières vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC). En 2016, ce sont près de 11 500 tonnes de CO₂ qui ont été consommées par le procédé et qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère.

Suite à des fuites de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation, deux sites sont à l'origine d'un rejet de 19,5 kg de gaz fluorés en 2016 (22,2 kg en 2015). Les autres entreprises du groupe n'ont pas constaté de fuite ou n'ont pu obtenir de données précises à ce sujet.

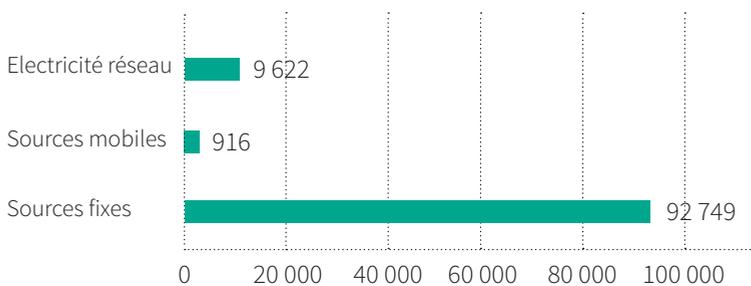
■ Postes significatifs d'émissions de CO₂

Les émissions directes de CO₂ des sources fixes (installations de combustion pour la production de vapeur, le chauffage des bâtiments et la production d'électricité notamment), des sources mobiles (engins de manutention, véhicules de fonction, camions sous le contrôle des entreprises), ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du réseau ont été prises en compte.

Faute de données disponibles, les émissions associées aux transports des matières premières, des produits finis, aux déplacements des collaborateurs n'ont pu être étudiées.

Comme le montre le graphique ci-dessous pour les sites français, les installations fixes de combustion représentent le poste principal d'émissions de CO₂.

Répartition des émissions de CO₂ des sites français suivant les sources* (en tonnes)



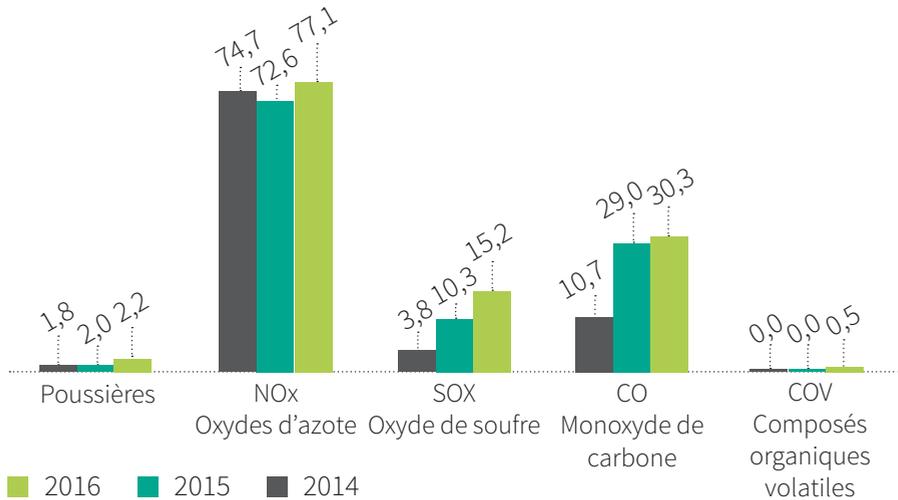
* Hors émissions issues de la combustion de biomasse considérées comme neutres

Pour l'instant, les effets du changement climatique n'ont pas eu d'incidence significative sur les activités du groupe Exacompta Clairefontaine.

Autres émissions

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.

Autres émissions atmosphériques (en tonnes)



Suite à une rectification de données, les valeurs d'émissions de monoxyde de carbone ont été corrigées pour les années 2014 et 2015.



Nouveaux brûleurs bas NOx sur une des chaudières des Papeteries de Clairefontaine.

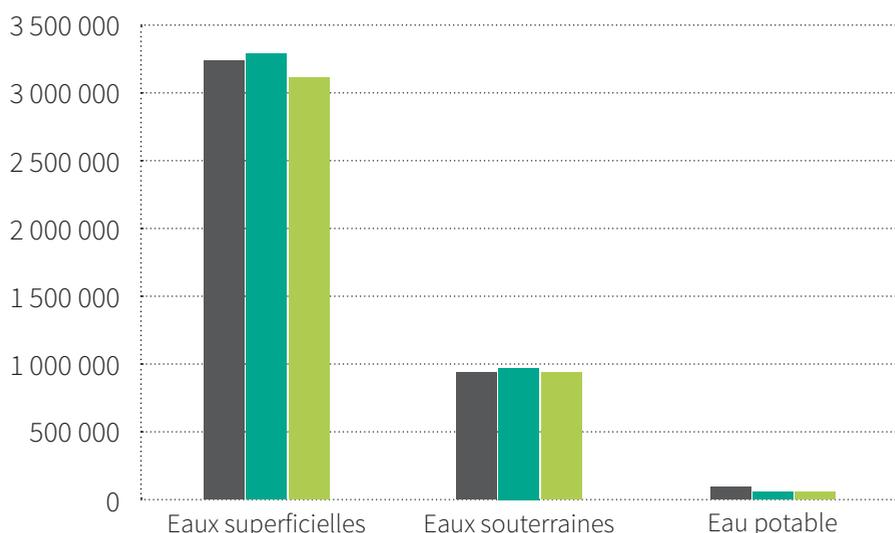
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en œuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les prélèvements d'eau brute (superficielle ou souterraine) des sites papetiers sont relativement importants, mais la majorité de l'eau prélevée est restituée au milieu naturel après traitement.

Les unités du groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau, à l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère.

Prélèvements d'eau (en m³)



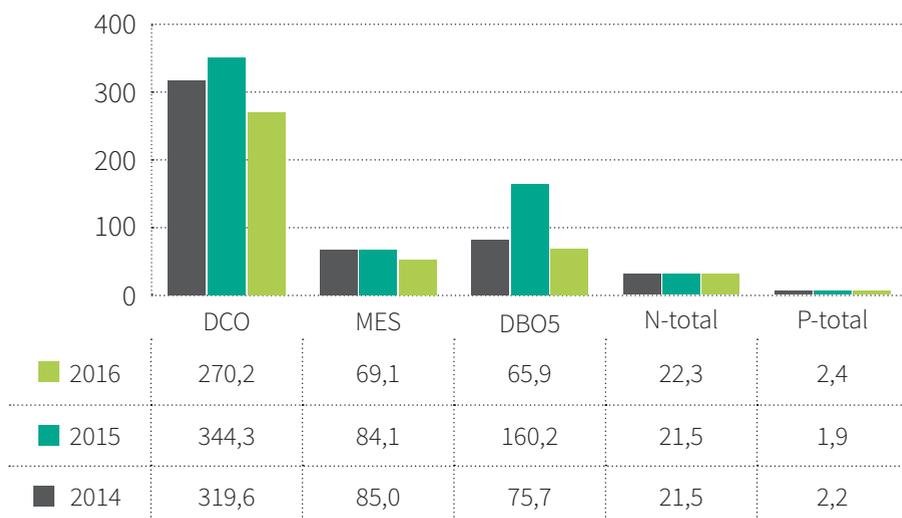
Prélèvements d'eau brute des 3 sites papetiers français (en m³/tonne de papier brute)



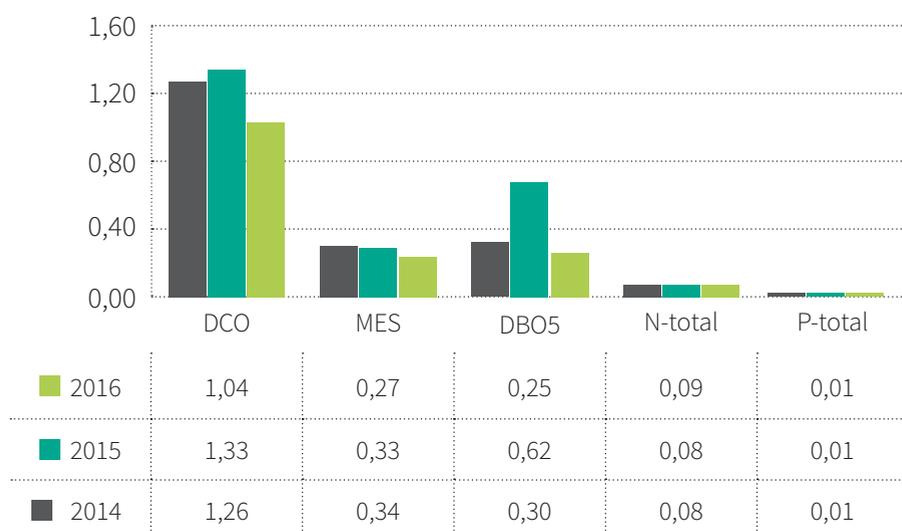
LES REJETS D'EAUX USÉES

Les papeteries sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants.

Principaux rejets des papeteries françaises du groupe (en tonnes)



Principaux rejets des papeteries françaises du groupe (en kg/tonne de papier brute produite)



DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène après 5 jours

N-total : Azote total

P-total : Phosphore total

Les unités de transformation sont quant à elles raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

LES SOLS

■ Le recyclage agricole des boues de papeteries

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont soit valorisées directement en agriculture, soit transformées en compost normalisé (NF U44-095).

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique (matière organique, azote, phosphore, chaux et potasse notamment) permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne par hectare un peu plus de 2,5 tonnes de chaux.

Les teneurs en éléments traces métalliques (ETM) et composés organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

■ L'état des sols sur les sites de production et transformation

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols des sites industriels du groupe est d'environ 54 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières pour de futures extensions.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétention, afin de recueillir tout écoulement éventuel.

Jusqu'à présent, seuls deux diagnostics de pollution des sols ont été réalisés dans le groupe en 2003. Le premier a fait suite à une rupture accidentelle de canalisation d'hydrocarbures, le second a été effectué au droit d'un ancien dépôt de charbon pour évaluer une pollution historique potentielle.

LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

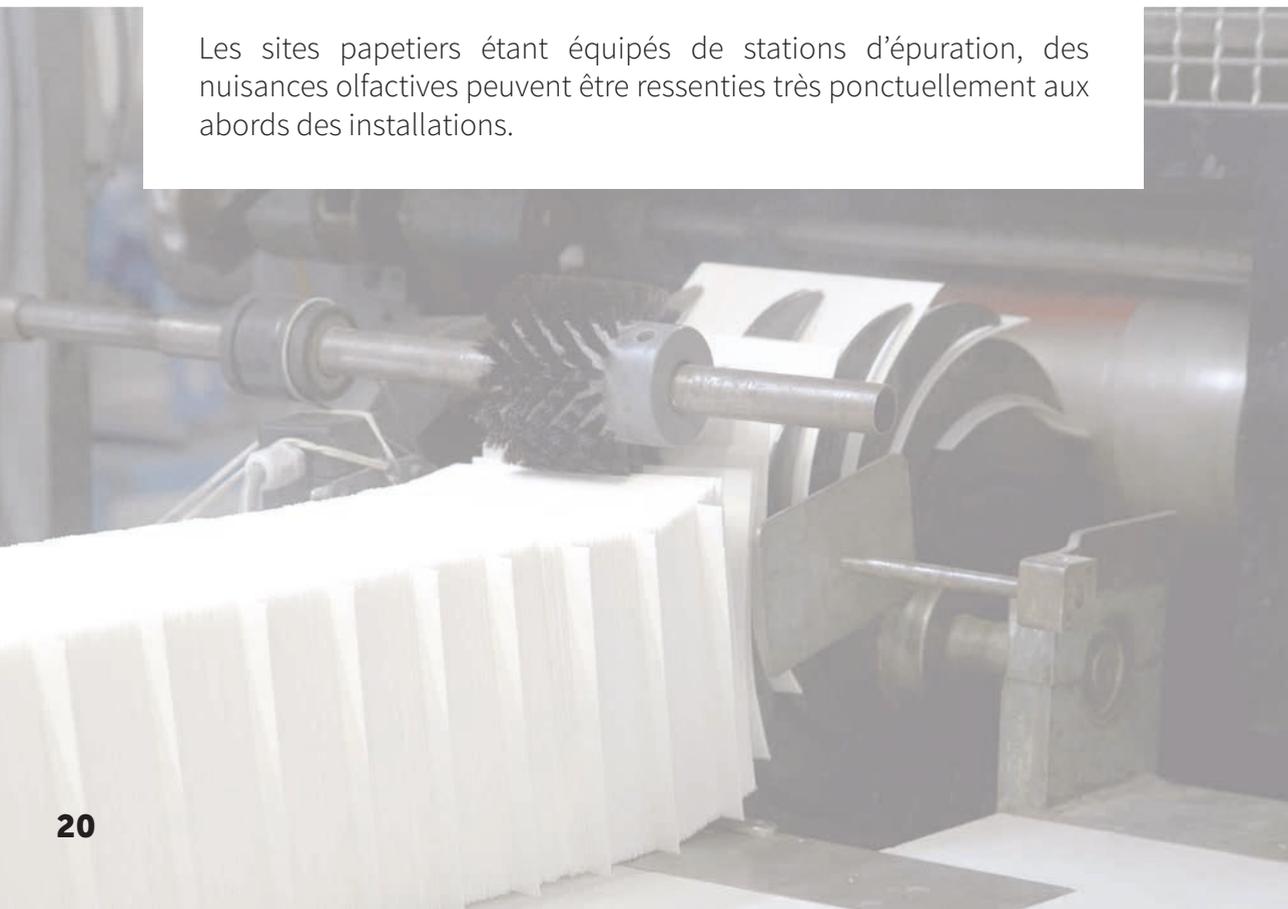
En 2016, aucun incident environnemental significatif n'a été déploré au sein du groupe Exacompta Clairefontaine.

LES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Les activités des sites sont réalisées dans des bâtiments fermés permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains.

En complément, les Papeteries de Clairefontaine par exemple sont équipées de dispositifs d'atténuation des niveaux sonores pour certains équipements. Des silencieux sont notamment installés sur une soupape du circuit de vapeur haute pression et sur le système de ventilation du hall d'une machine à papier.

Les sites papetiers étant équipés de stations d'épuration, des nuisances olfactives peuvent être ressenties très ponctuellement aux abords des installations.



LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Exacompta Clairefontaine s'engage également pour la préservation de la biodiversité.

Depuis 2014, les Papeteries de Clairefontaine versent chaque année un don de 48 k€ à l'association OceanoScientific. Cette structure philanthropique d'intérêt général œuvre à la protection de l'Océan et à l'observation des causes et conséquences du changement climatique à l'interface océan - atmosphère.

En 2016, l'association a prolongé la mise au point de l'OSC System, son matériel de collecte de données unique développé avec l'IFREMER et Météo-France.

Le 17 novembre 2016, l'expédition océanographique autour de l'Antarctique à la voile avec zéro émission de carbone, a été lancée de Monaco, où les amarres de l'OceanoScientific Explorer ont été larguées par le Prince Albert II en personne.

A cette occasion un contrat de partenariat a été signé entre OceanoScientific et l'Institut Océanographique. L'association a désormais son siège à la Maison des Océans à Paris et y tiendra désormais une grande conférence annuelle.



© Yvan Griboval - OceanoScientific

Certains de nos sites sont situés à proximité ou possèdent des terrains abritant une faune et une flore protégées.

En 2005, les Papeteries de Clairefontaine ont signé une convention de gestion de 15 ans avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le site est désormais intégré à une zone Natura 2000. Il s'agit de prairies de fauche abritant un papillon, l'Azuré des Paluds, et sa plante hôte, la Grande Sanguisorbe. Le cycle biologique du papillon est très particulier. Le lépidoptère pond uniquement sur la fleur de cette plante. Lorsque la chenille a éclos, elle quitte la fleur et est prise en charge par une espèce particulière de fourmis. La chenille hiverne dans la fourmilière où elle poursuit son développement jusqu'à l'année suivante. La larve se transforme en chrysalide à l'intérieur de la fourmilière, puis le papillon en émerge et prend son envol.



RESPONSABILITÉ SOCIALE

EMPLOI

En 2016, sur les 3 071 salariés comptabilisés dans cette étude, 1 248 étaient des femmes et 1 823 des hommes. 2 916 collaborateurs disposaient d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats à durée déterminée (CDD), y compris les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, ne représentaient donc que 5 % de l'effectif.

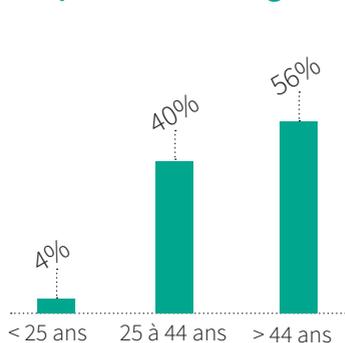
La majorité de ces emplois est basée en France. Le savoir-faire et la maîtrise des procédés sont cruciaux dans une stratégie visant des produits de qualité. Le groupe a donc fait le choix d'éviter au maximum le recours à la sous-traitance.

Le groupe a le souci de maîtriser le processus de fabrication. L'implantation principalement française des unités de fabrication répond également à un besoin de main d'œuvre qualifiée.

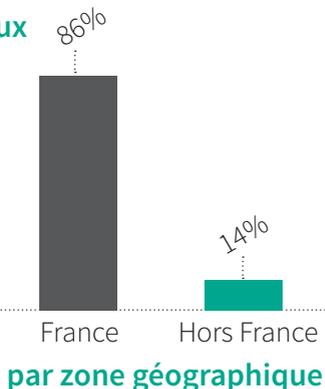
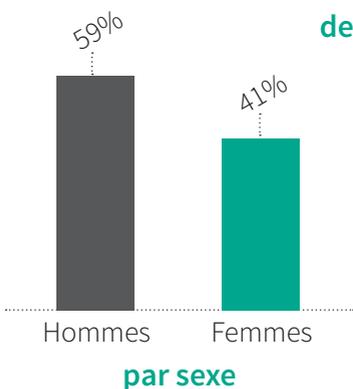
Répartition de l'effectif en CDI par catégorie socioprofessionnelle



Répartition des effectifs totaux par tranche d'âge



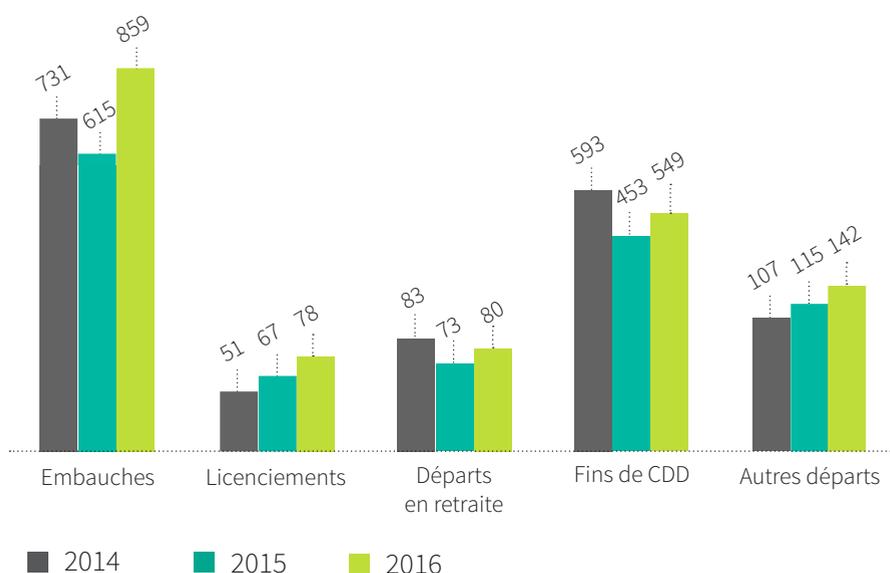
Répartition des effectifs totaux par sexe



La grande majorité des départs concerne des fins de CDD, ce qui reflète le processus normal de notre activité. Le groupe doit en effet recourir aux CDD au cours de l'année afin de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire mais également dans les produits millésimés (calendriers, agendas...).

Le groupe tient à conserver les compétences de ses salariés. Sur les 30 sites de production, 11 pratiquent le tutorat pour transmettre le savoir-faire des personnels expérimentés avant leur départ à la retraite ou pour développer la polyvalence des salariés.

Mouvements de salariés



Rémunération

En 2016, les frais de personnel correspondant aux rémunérations charges sociales incluses se sont élevés à près de 152 millions d'euros.

Le groupe veille à ce que l'écart entre les niveaux de rémunération reste raisonnable. En France, le rapport entre la rémunération moyenne des cadres-ingénieurs et celle des ouvriers se maintient à 2,6.

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est également un objectif du groupe. Cela se concrétise par exemple par la signature d'accords d'entreprise pour l'égalité professionnelle.

ORGANISATION DU TRAVAIL

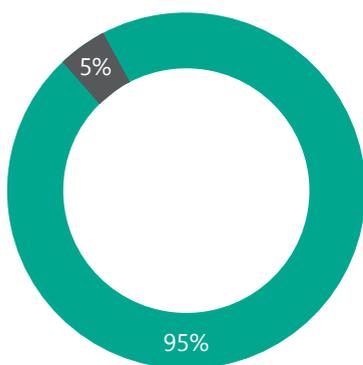
■ Rythmes et horaires de travail

Le groupe respecte les obligations légales en matière de temps de travail dans l'ensemble de ses filiales. Les horaires sont fonction de la législation applicable de chaque pays d'implantation ainsi que de la nature et de la saisonnalité de certaines de nos activités.

Il étudie les besoins des salariés qui souhaitent exercer une activité à temps partiel. Elle se met en place en fonction des nécessités de service. De la même manière, le groupe permet aux salariés de retrouver une activité à temps plein dès qu'ils le souhaitent en fonction des postes vacants disponibles.

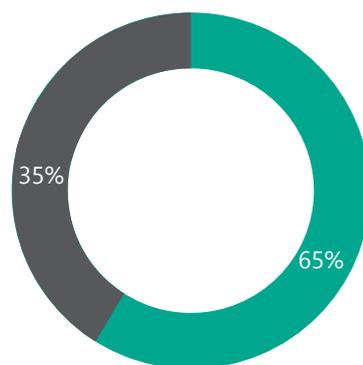
Le fonctionnement en continu de nos machines à papier et la charge de travail de certains ateliers de finition ou de transformation impliquent obligatoirement une part de travail de nuit.

Répartition
temps plein / temps partiel



■ Temps partiel
■ Temps plein

Répartition
suivant les rythmes de travail



■ Travail de nuit ou alternant
■ Travail de jour

En 2016, 96 772 heures supplémentaires ont été effectuées, contre 88 155 en 2015. Elles ont été réalisées dans le cadre de surcroûts d'activité, la qualité des produits attendue par les clients incitant à recourir au personnel déjà en place et déjà formé plutôt qu'à une main d'œuvre externe. En cas de recours à du personnel temporaire, ce dernier suit un parcours d'intégration et de formation pour apprendre les métiers en toute sécurité.

Pour les unités situées en France, 463 heures ont été chômées en 2016, soit une diminution de plus de 66 % par rapport à l'année précédente.

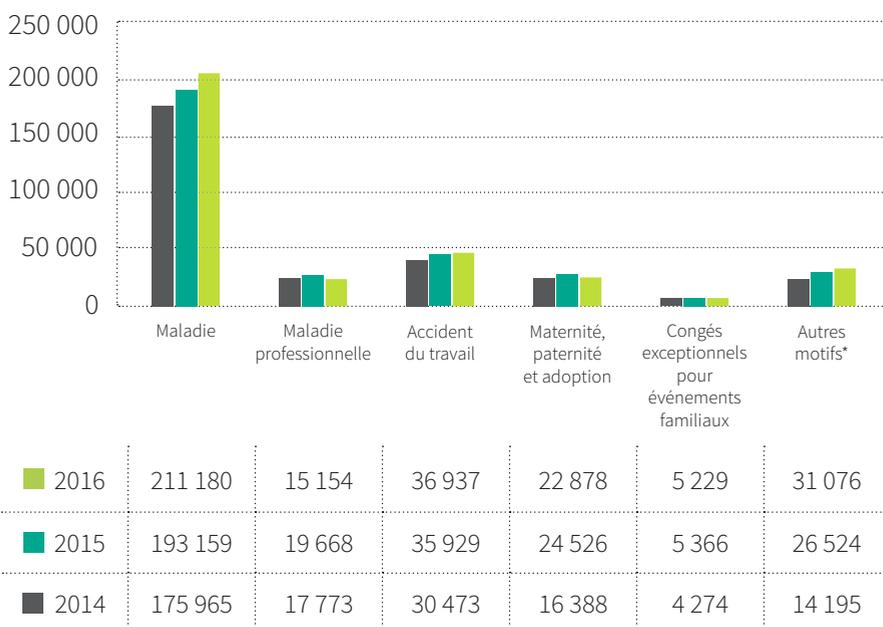
Le groupe Exacompta Clairefontaine veille à réduire le chômage partiel en mettant en place des actions de nettoyage ou de formation durant les périodes chômées. La polyvalence et la polycompétence des salariés est également un facteur permettant de limiter le recours au chômage partiel.

Absentéisme

Le groupe Exacompta Clairefontaine tente de réduire l'absentéisme au sein des différentes filiales. Il agit notamment en menant des actions de prévention visant à réduire le nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles. Le groupe mise également sur un management de proximité à l'écoute de ses collaborateurs et s'appuie par ailleurs sur les actions de prévention santé menées par la médecine du travail. Les absences pour maladie restent toutefois difficilement maîtrisables par les entreprises, même si des campagnes de vaccination antigrippale sont organisées chaque année sur certains sites.

En 2016, malgré les actions engagées, les absences ont atteint 322 454 heures, soit 6 % de plus qu'en 2015.

Répartition des heures d'absence par motif



*Absences autorisées ou non, sanctions, retards, grève.

RELATIONS DU TRAVAIL ET PARTENAIRES SOCIAUX

■ Représentation du personnel

Au sein des différentes filiales françaises, l'essentiel des grandes organisations syndicales est représenté. Nous comptabilisons 193 représentants du personnel élus et/ou représentants syndicaux désignés. 13 entreprises ont choisi de mettre en place une délégation unique du personnel (DUP) regroupant les délégués du personnel (DP), les membres du comité d'entreprise (CE) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les échanges avec les partenaires sociaux ont permis la signature et la mise en place de différents accords collectifs afin de veiller au maintien de bonnes conditions de travail et à l'employabilité des collaborateurs tout cela dans un souci d'égalité de traitement.

En France, 107 accords en vigueur ont été recensés à fin 2016 relatifs aux thèmes suivants :

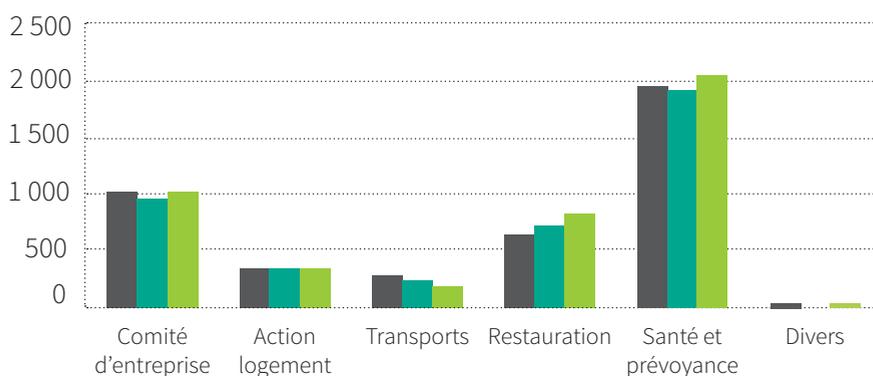
- salaires et primes,
- participation, intéressement et autres avantages annuels,
- financement d'un système de santé,
- temps de travail,
- prévention de la pénibilité,
- égalité Hommes / Femmes,
- gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- contrat de génération,
- et autres accords spécifiques.

■ Avantages octroyés aux salariés

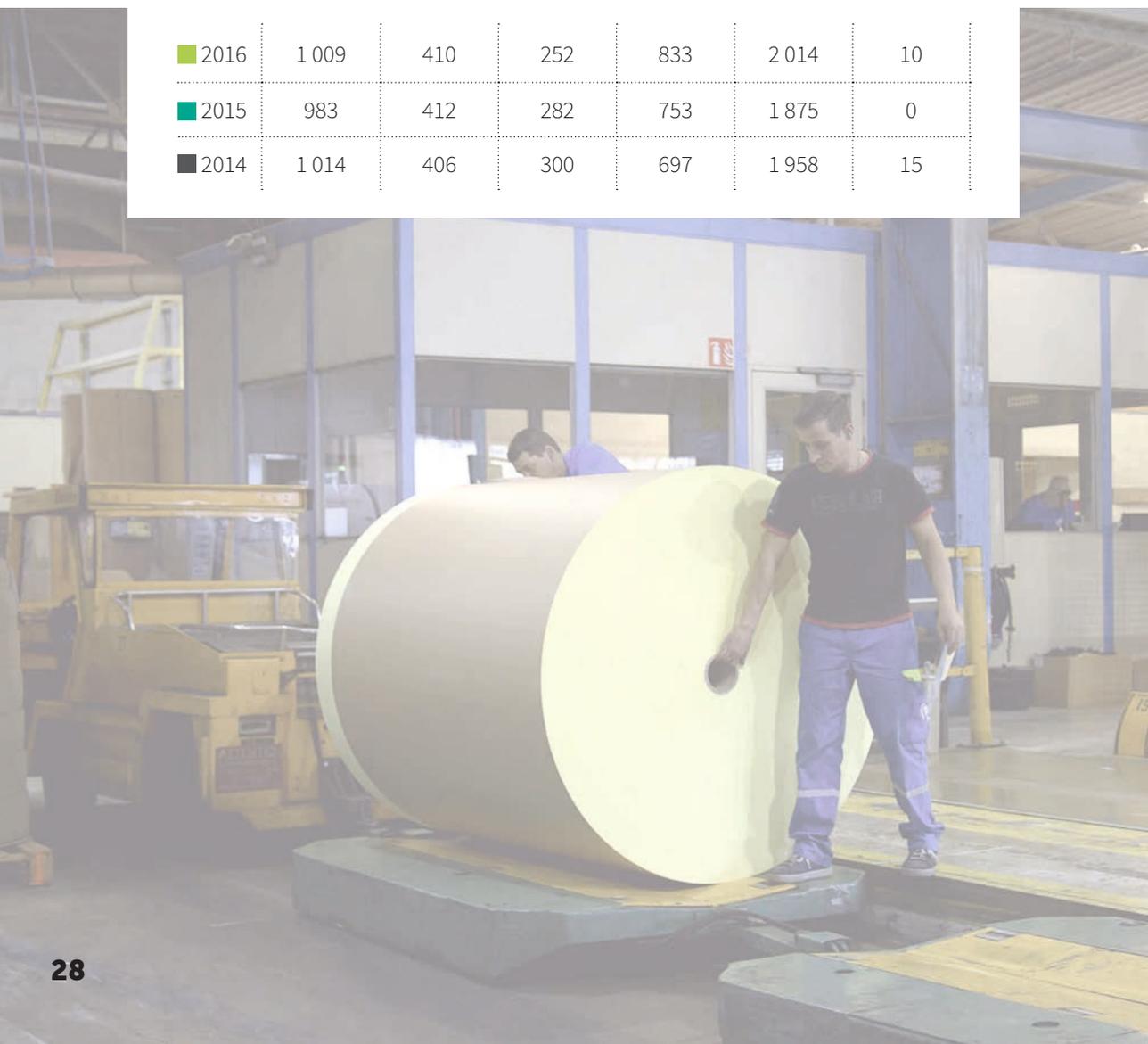
Les salariés du groupe bénéficient d'avantages divers octroyés directement par les entreprises ou indirectement via notamment le comité d'entreprise lorsqu'il existe.

Les avantages sociaux et subventions versés par le groupe en France en 2016 ont atteint 4 527 k€ (4 305 k€ en 2015).

Montants versés au titre des avantages sociaux en k€
(France uniquement)



■ 2016	1 009	410	252	833	2 014	10
■ 2015	983	412	282	753	1 875	0
■ 2014	1 014	406	300	697	1 958	15



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

■ Actions de prévention

Les thématiques de santé et sécurité au travail revêtent une importance capitale pour le groupe Exacompta Clairefontaine. Dans les sites dont l'effectif est important, des animateurs ont été nommés pour aider les Dirigeants à mettre en œuvre les actions de prévention des risques professionnels. Les CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) lorsqu'ils existent, ou les représentants du personnel, participent également activement à ces démarches.

Près de 1 094 k€ ont été investis dans des actions santé et sécurité en 2016 (1 214 k€ en 2015).

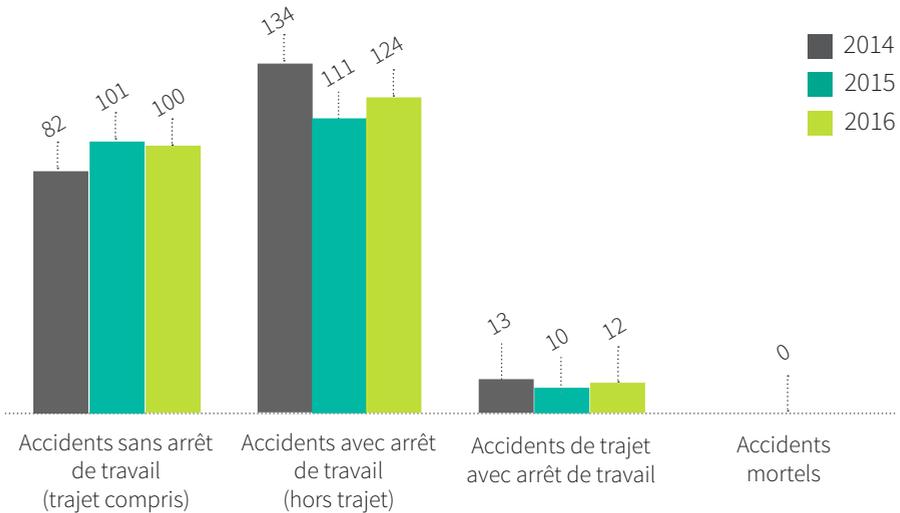
Un aperçu est présenté ci-après :

- **CFR, Clairefontaine Rhodia, Registres Le Dauphin, Claircell, Papeteries Sill, Manuclass, Papeteries de Clairefontaine, Photoweb, Quo Vadis, AFA** : achat de matériel de manutention ou modification d'installations pour améliorer les postures de travail et limiter les troubles musculo-squelettiques ;
- **Exacompta, Claircell, Photoweb, Cartorel, Manuclass** : poursuite de la sécurisation des machines par l'installation de garde-corps, carters ou barrières immatérielles ;
- **Papeterie de Mandeuve, AFA, Exacompta** : action de prévention contre le bruit par la mise en place d'une cabine de conduite insonorisée, la mise à disposition de protections auditives moulées ;
- **Publiday Multidia, Papeteries Sill, Papeteries de Clairefontaine** : réduction de l'exposition à des substances dangereuses par captage des émissions d'un atelier d'impression, de fumées de soudure ou de poussières de bois ;
- **Everbal, Clairefontaine Rhodia** : réduction des risques liés à la coactivité entre engins et piétons en créant des allées et en modifiant le plan de circulation.
- **AFA, Exacompta, Papeterie de Mandeuve** : amélioration des dispositifs de protection et d'évacuation en cas d'incendie.

■ Accidents du travail

En 2016, les accidents du travail ont occasionné 3 848 jours d'arrêt (3 163 jours en 2015).

Etat des accidents du travail déclarés pour l'ensemble du groupe



	2014	2015	2016
Taux de fréquence Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	30,9	25,4	28,0
Taux de gravité Nombre de journées perdues pour 1 000 heures travaillées	0,9	0,7	0,8

■ Maladies professionnelles

En 2016, 12 déclarations de maladies ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans les sites français du groupe (10 en 2015). Elles figuraient toutes dans le tableau n°57 du régime général de la Sécurité Sociale qui recense les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail.

Les maladies susceptibles d'avoir une origine professionnelle font l'objet d'actions d'amélioration sur les postes de travail pour tenter d'éviter leur réapparition (cf § Actions de prévention). Lorsque ces maladies conduisent à des inaptitudes, des propositions de reclassement sont faites systématiquement aux salariés concernés.

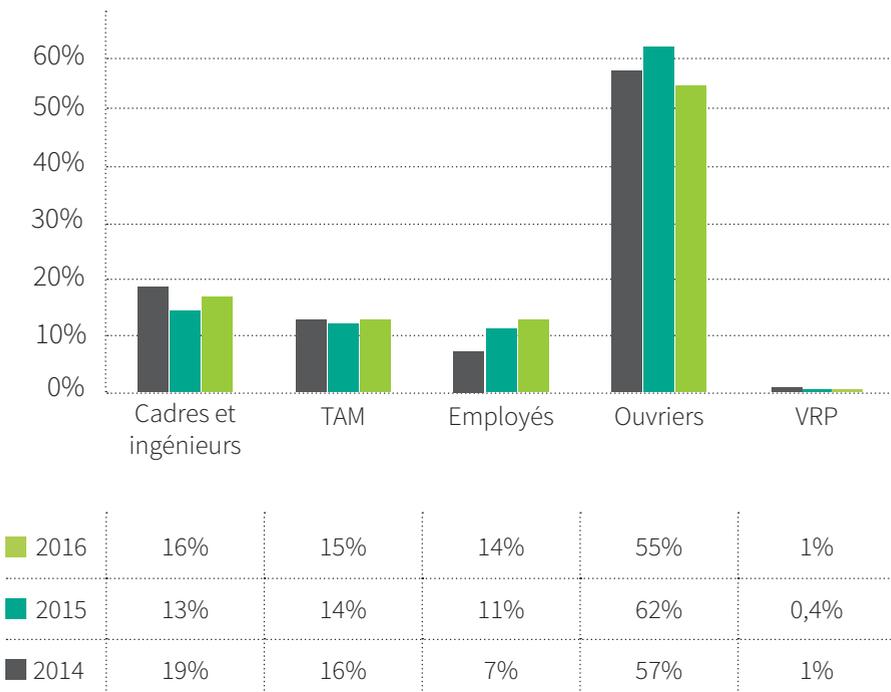
FORMATION

Les responsables formation identifient les besoins en compétences des équipes, en tenant compte des objectifs définis et de la stratégie retenue par la Direction.

En France, les entretiens individuels d'évaluation annuels permettent de recueillir les souhaits de formation de chaque salarié. La prise en compte de ces éléments permet de bâtir le plan de formation de chaque entité selon leurs spécificités. Le plan de formation est soumis à consultation des représentants du personnel, il est ensuite mis en place par les directions ce qui débouche sur des programmes de formation individualisés.

En 2016, le groupe Exacompta Clairefontaine a dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 27 613 heures de formation pour un coût de 1 712 k€ (21 845 heures et 1 400 k€ en 2015).

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle



ÉGALITÉ

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le groupe tient à garantir et à promouvoir. Il privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe du salarié. Au sein du groupe, la formation professionnelle constitue un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le groupe souhaite que chaque salarié ait la possibilité de concilier son temps de travail avec les besoins de sa vie personnelle de manière à remplir au mieux ses responsabilités.

APPRENTISSAGE ET STAGES

En France, en 2016, le groupe a accueilli et formé 33 personnes en contrat d'apprentissage (32 en 2015), 23 en contrat de professionnalisation (21 en 2015). En 2016, ce sont également 125 stagiaires (141 en 2015) qui ont découvert les usines et les métiers variés du groupe.

L'accueil de personnes en formation permet d'identifier et éventuellement de recruter du personnel jeune connaissant les processus des entreprises afin de veiller au transfert des compétences suite aux départs en retraite.

Plusieurs filiales du groupe ont tissé des liens étroits avec des organismes de formation tels que l'école du papier PAGORA de Grenoble et le CFA papetier de Gérardmer, ce dernier étant situé à quelques kilomètres du site historique des Papeteries de Clairefontaine.



PERSONNEL EN SITUATION DE HANDICAP

Les dépenses relatives au personnel handicapé correspondent aux contributions légales, à la sous-traitance au secteur protégé et aux aménagements de poste. Elles se sont élevées à 2 211 k€ en 2016 (2 253 k€ en 2015) pour 112 salariés handicapés employés en France (121 en 2015). 5 personnels handicapés travaillent également dans des sociétés du groupe à l'étranger.

RESPECT DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

En 2016, le groupe n'avait pas d'implantation et n'a pas procédé à des achats significatifs dans des pays susceptibles d'avoir recours au travail forcé ou au travail des enfants.

De même, la liberté d'association et de négociation collective existe dans tous les pays où le groupe possède des filiales.





RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

IMPACTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur la région d'implantation.

Les sociétés du groupe Exacompta Clairefontaine emploient généralement des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation. Le recrutement se fait sur place.

Par exemple, les Papeteries de Clairefontaine, situées dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges) existent depuis 1858 et emploient actuellement près de 600 salariés. L'entreprise est un acteur fondamental de l'économie locale.

Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentours.

Depuis 1858, les actionnaires majoritaires du groupe font partie d'une même famille. On trouve également chez les ouvriers et employés la 6^{ème} ou 7^{ème} génération. La tradition de rentrer dans la même usine que ses parents demeure encore une réalité.

Le groupe comprend 39 sociétés concernées par ce rapport dont 26 sont basées en France et 13 à l'étranger.



LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La lutte contre toute forme de corruption active ou passive est intégrée dans les pratiques quotidiennes de la direction générale. Par ailleurs, la mission des commissaires aux comptes comporte un volet concernant la fraude qui couvre de fait l'ensemble des sociétés du groupe.

Le groupe est peu concerné par des mesures particulières prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs. Certaines gammes de produits doivent néanmoins respecter les exigences normatives et réglementaires relatives à la sécurité des jouets ou à la sécurité sanitaire des matériaux et emballages au contact des aliments.

LES ACHATS ET LA SOUS-TRAITANCE

Le groupe Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation européenne.

Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC, PEFC ou Ange Bleu.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert.

Dans le choix de chaque fournisseur et des produits, le critère du respect de l'environnement est requis. Des éléments de preuve peuvent être exigés et contrôlés, notamment pour les produits certifiés Ecolabel Européen.

Le groupe fait peu appel à la sous-traitance et lorsqu'il y a recours, les sous-traitants sont principalement locaux. Ces opérations peuvent également être réalisées au sein même du groupe.

PARTENARIATS

Des partenariats ont été établis avec de nombreux organismes à caractère sportif ou culturel.

Le groupe Exacompta Clairefontaine sponsorise de nombreuses équipes sportives de jeunes en France et pour différentes disciplines comme le football, le basket, le rugby, le handball, le hockey ou encore le cyclisme.

Clairefontaine se veut proche des jeunes générations dans leur pratique du sport. Chaque discipline participe à l'évolution et à la construction des enfants en véhiculant des valeurs de respect, de dynamisme, de performance, d'ambition et d'égalité que Clairefontaine partage. Présent dans le monde amateur et loisirs, Clairefontaine s'associe également à de prestigieux clubs nationaux de football en devenant sponsor maillot principal des équipes de jeunes (de 7 à 19 ans, garçons et filles). Clairefontaine soutient en Ligue 1 : l'Olympique Lyonnais, Montpellier, le FC Lorient, les Girondins de Bordeaux, l'Association Sportive Nancy Lorraine et le SM Caen ; en Ligue 2 : le Football Club Sochaux-Montbéliard et l'AJ Auxerre.

Dans le domaine culturel, le groupe soutient plusieurs festivals et les sociétés s'engagent également auprès du tissu associatif local lié à leurs salariés.

En 2016, par exemple, les Papeteries de Clairefontaine ont soutenu financièrement :

- le Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié des Vosges,
- le Festival des Abbayes en Lorraine.

Des salariés du groupe collaborent aussi de façon étroite avec des établissements d'enseignement (lycées, IUT, CFA).



DROITS DE L'HOMME ET ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

L'éducation est le pilier majeur des actions menées par le groupe en faveur des droits de l'Homme.

Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour Exacompta Clairefontaine qui met en œuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

Au titre de l'année 2016, Clairefontaine a reversé 200 k€ à l'UNICEF pour soutenir la mise en place d'actions au Togo pour lutter contre les violences en milieu scolaire.

En tant que principaux acteurs du système éducatif, les enseignants doivent être responsabilisés sur les droits de l'enfant à se protéger contre les violences, sur les responsabilités qui leur incombent en qualité d'adultes et d'éducateurs afin que les filles et garçons confiés à leurs soins étudient dans un environnement sécurisé et épanouissant. Pour cela, 1 132 enseignants des écoles primaires des 6 régions du pays ont été formés à la lutte contre les violences. Les personnels d'encadrement pédagogique (inspecteurs et conseillers pédagogiques) au nombre de 319 ont également été formés pour faire le suivi de la mise en œuvre par les enseignants d'une éducation sans violence.



Grâce à l'appui du comité national français pour l'UNICEF, 180 animatrices des centres d'éducation de la petite enfance au Togo ont également été formées sur la gestion des établissements préscolaires et la fabrication de jeux éducatifs à partir de matériaux locaux. Elles ont été outillées sur le bon encadrement des enfants, la psychologie de l'enfant, l'animation des cours pour les tout-petits, l'apprentissage par les jeux etc.

Grâce à l'appui donné par l'UNICEF à travers la formation, 15 centres d'éducation de la petite enfance (CEPE) disposent de jeux éducatifs pour contribuer à l'éveil des enfants. Du matériel d'usage quotidien pour les enfants à savoir les nattes, les seaux et les gobelets ont été acquis pour 90 CEPE.

Ainsi depuis 2004, le groupe a versé près de 3 194 k€ à cette association humanitaire.

Quo Vadis a, pour sa part, lancé depuis 2010 une campagne de reforestation au Niger. L'objectif, à terme, est d'obtenir une forêt de 100 000 arbres située sur la plantation de Dosso à 150 km à l'Est de Niamey. La Forêt Quo Vadis participe également au développement économique de la région.



RAPPORT DE VÉRIFICATION

DE LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE DES ENTREPRISES EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les informations revues concernent l'exercice clos le 31 décembre 2016.

■ Demande, Responsabilités et Indépendance

A la suite de la demande qui nous a été faite par groupe Exacompta Clairefontaine et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce français, en tant qu'organisme tiers indépendant et accrédité par le Cofrac sous le n°3-289 (liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons effectué un examen des informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2016 du groupe Exacompta-Clairefontaine.

Il appartient au groupe Exacompta-Clairefontaine de publier les informations prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français. Ces informations ont été préparées sous la coordination du directeur général délégué du groupe Exacompta-Clairefontaine conformément :

- aux questionnaires de collecte des informations sociales et environnementales et aux outils d'agrégation des données sociales et environnementales ; ci-après nommés « les procédures de reporting », consultables au siège du groupe Exacompta-Clairefontaine.

Il nous revient de conduire les travaux, en application de l'article R.225-105-2 du code de commerce français, nous permettant d'établir le présent rapport de vérification.

Les conclusions de ce rapport intègrent :

- une attestation relative à la présence des informations sociales, environnementales et sociétales, prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce français ;
- un avis motivé sur la sincérité des informations publiées et, le cas échéant un avis motivé sur les explications relatives à l'absence de certaines informations.

Nous déclarons que ce rapport de vérification a été élaboré de manière indépendante, et en toute impartialité, et que nos travaux ont été conduits conformément aux pratiques professionnelles de la tierce partie indépendante. De plus, nous avons mis en place un code éthique appliqué par l'ensemble des intervenants Bureau Veritas.

■ Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été conduits entre le 14 mars 2017 et la signature de notre rapport pour une durée d'environ deux semaines, par une équipe de 2 vérificateurs. Nous avons conduit une douzaine d'entretiens pour cette mission.

Nous nous sommes assurés que les informations sociales, environnementales et sociétales portaient sur le périmètre consolidé tel que défini dans les articles L 233-1 et L 233-3 du code de commerce français. Les adaptations et ou variations de ce périmètre pour le reporting des données sociales, environnementales et sociétales sont précisées dans le rapport responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2016.

Pour l'attestation de présence nous avons conduit les travaux suivants :

- prise de connaissance des orientations en matière de développement durable du groupe en fonction de ses impacts sociaux et environnementaux et de ses engagements sociétaux ;
- comparaison des informations présentes dans le rapport responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2015 avec la liste prévue par l'article R 225-105-1 du code de commerce français ;
- vérification de la présence d'explication en cas d'informations omises.

Pour l'avis motivé sur la sincérité nous avons effectué nos travaux conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et notre méthodologie interne.

Nous avons mis en œuvre les travaux suivants permettant de conclure sur le fait que les informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux procédures de reporting :

- examen des procédures de reporting au regard de leur pertinence, fiabilité, caractère compréhensible et exhaustivité ;
- identification des personnes, qui au sein du groupe sont en charge des processus de collecte et, le cas échéant, sont responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- vérification de la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle des informations visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations ;
- prise de connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations ;
- conduite d'entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnemental, social et sociétal ;
- sélection des informations consolidées à tester⁽¹⁾ et détermination de la nature et de l'étendue des tests à mener en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du groupe ainsi que ses engagements sociétaux ;

⁽¹⁾ Voir en bas de page suivante

Pour les informations quantitatives que nous avons considérées comme étant le plus importantes, nous avons :

- réalisé une revue analytique des informations et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et la compilation de ces informations au niveau du siège et des entités vérifiées ;
- sélectionné un échantillon de sites⁽²⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux données consolidées du groupe, de leur implantation, des résultats des travaux effectués lors des précédents exercices et d'une analyse de risques.

Pour chacun des sites sélectionnés nous avons effectué les travaux suivants :

- conduite d'entretiens pour vérifier la correcte application des procédures de reporting ;
- réalisation de tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec des pièces justificatives ;

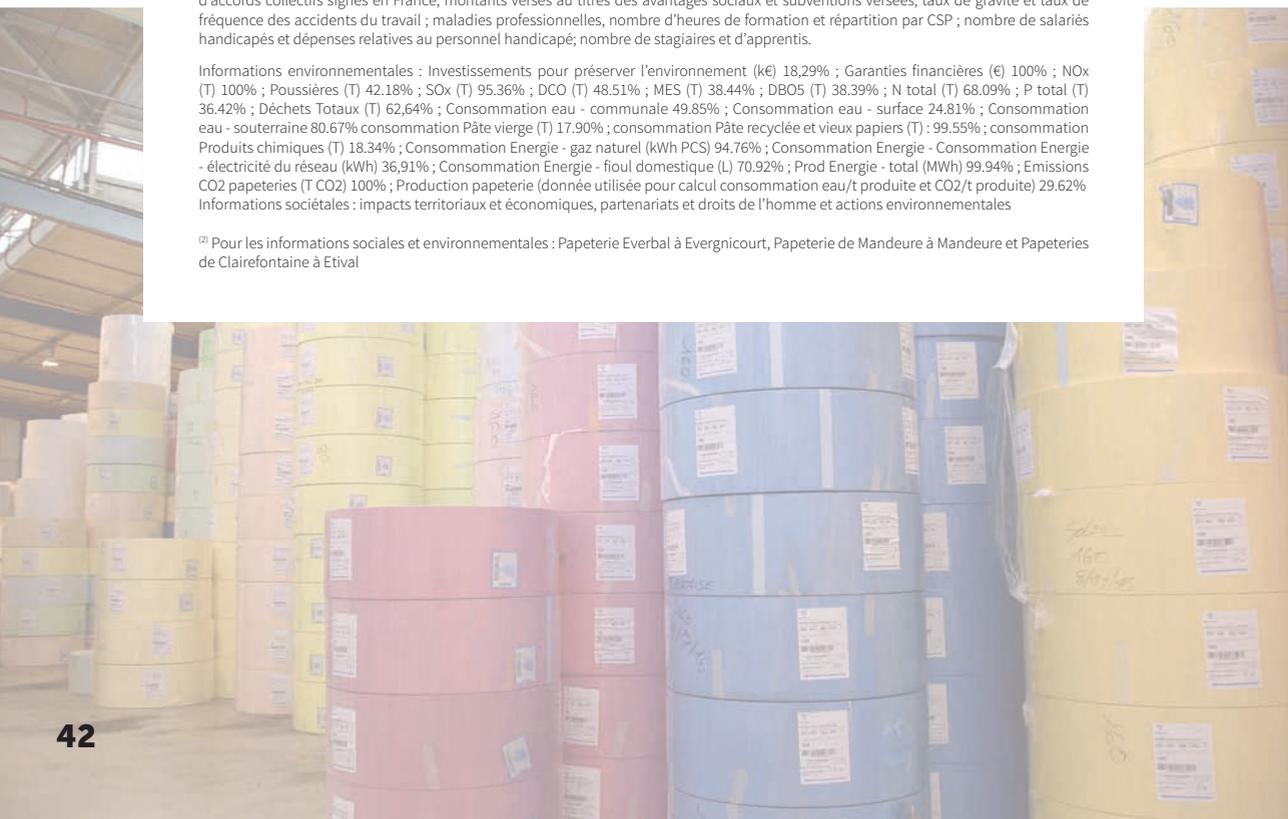
L'échantillon sélectionné représente un taux de couverture de plus de 26% des effectifs et entre 17% et 100% des valeurs reportées pour les informations environnementales testées.

Pour les informations qualitatives que nous avons considérées importantes, nous avons mené des entretiens, analysé les documents sources et le cas échéant des données publiques. Pour les explications relatives aux informations omises, nous en avons apprécié la pertinence.

⁽¹⁾ Informations sociales : effectif total et répartition par sexe, par âge, par zone géographique et répartition des CDI par catégorie socio-professionnelle ; nombre d'embauches ; nombre de départs par motifs ; masse salariale ; part des salariés en temps plein et temps partiel, part des salariés selon les rythmes de travail, nombre d'heures supplémentaires et nombre d'heures chômées, taux d'absentéisme ; nombre d'accords collectifs signés en France ; montants versés au titres des avantages sociaux et subventions versées, taux de gravité et taux de fréquence des accidents du travail ; maladies professionnelles, nombre d'heures de formation et répartition par CSP ; nombre de salariés handicapés et dépenses relatives au personnel handicapé ; nombre de stagiaires et d'apprentis.

Informations environnementales : Investissements pour préserver l'environnement (k€) 18,29% ; Garanties financières (€) 100% ; NOx (T) 100% ; Poussières (T) 42,18% ; SOx (T) 95,36% ; DCO (T) 48,51% ; MES (T) 38,44% ; DBO5 (T) 38,39% ; N total (T) 68,09% ; P total (T) 36,42% ; Déchets Totaux (T) 62,64% ; Consommation eau - communale 49,85% ; Consommation eau - surface 24,81% ; Consommation eau - souterraine 80,67% consommation Pâte vierge (T) 17,90% ; consommation Pâte recyclée et vieux papiers (T) : 99,55% ; consommation Produits chimiques (T) 18,34% ; Consommation Energie - gaz naturel (kWh PCS) 94,76% ; Consommation Energie - Consommation Energie - électricité du réseau (kWh) 36,91% ; Consommation Energie - fioul domestique (L) 70,92% ; Prod Energie - total (MWh) 99,94% ; Emissions CO2 papeteries (T CO2) 100% ; Production papeterie (donnée utilisée pour calcul consommation eau/t produite et CO2/t produite) 29,62% Informations sociétales : impacts territoriaux et économiques, partenariats et droits de l'homme et actions environnementales

⁽²⁾ Pour les informations sociales et environnementales : Papeterie Everbal à Evergnicourt, Papeterie de Mandeuire à Mandeuire et Papeteries de Clairefontaine à Etival



■ Observations sur les procédures de reporting et les données

Les procédures et pratiques de reporting du groupe Exacompta-Clairefontaine appellent de notre part les observations suivantes :

- Poursuivre l'amélioration du processus de collecte des informations par la création ou la mise au point des définitions des données à collecter, notamment pour les données sociales et pour les matières premières du volet environnement, en particulier ces définitions devront être adaptées au caractère international du groupe ;
- Mettre en place la formation des personnes en charge de la collecte des données RSE sur les sites ;
- La compilation tardive des données impacte le niveau de détail du contrôle interne des données reportées par les sites et celui lié à la phase de consolidation des données il en découle que le déroulement de la vérification externe est très tendu et morcelé.

■ Attestation de présence

Sur la base de nos travaux, et dans la limite du périmètre défini par le groupe, nous attestons de la présence des informations sociales, environnementales et sociétales.

Nous avons noté, comme cela est mentionné dans le rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale, que certaines informations couvrent un périmètre restreint.

■ Avis de sincérité

Nous exprimons la réserve suivante :

Des différences ont été constatées dans la collecte des montants alloués pour la formation ce qui affecte la donnée publiée et génère une distorsion avec le nombre d'heures de formations publiées.

En conclusion, excepté la réserve ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations communiquées par le groupe Exacompta-Clairefontaine dans son rapport de responsabilité sociale, environnementale et sociétale 2016.

A Puteaux, le 24 avril 2017
Pour Bureau Veritas
Jacques Matillon
Vice-Président



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE
www.exacomptaclairefontaine.fr